



JUDO CLUB D'ANJOU
4 TER RUE DU CHAMP DE BATAILLE
49100 ANGERS

CERTIFICAT MEDICAL

L'état de santé de
ne présente pas à ce jour de contre-indication à la pratique
du judo-jujitsu de loisir ainsi que de compétition et du taïso.

Fait le :

A :

Signature et cachet du médecin

Exemplaire à conserver par le club